

8. AVIS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

RÉSOLUTION 27-CCU2002-0036

Item: 8
Dossier no: 1020921012
Objet: Programme particulier d'urbanisme.

Endroit: Terrains de l'Hôpital Louis-Hippolyte Lafontaine.

Responsable du dossier: Mme Huguette Béland, représentée par Gabriel Bodson, architecte et préposé à la planification

Interventions du requérant: N/A

Description du projet: Le concept d'aménagement propose l'utilisation des terrains excédentaires de l'Hôpital à des fins résidentielles. Environ 1,200 unités résidentielles sont projetées avec une densité moyenne similaire à ce que l'on retrouve dans le quartier. Le concept d'aménagement intègre les commentaires exprimés précédemment par le Comité consultatif d'urbanisme, les possibilités de relocalisation de la buanderie et les commentaires reçus des différents services municipaux.

Enjeux particuliers: La mise en valeur des terrains excédentaires de l'Hôpital à des fins autres qu'institutionnelles ne peut s'effectuer sans modification au plan d'urbanisme.

Conformité au plan: Le concept d'aménagement est non conforme au plan d'urbanisme.

Opinion de la direction: La direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises est d'avis que la demande est justifiée et qu'une suite favorable devrait lui être accordée.

Recommandation:

CONSIDÉRANT: qu'il y a lieu de revoir l'affectation "équipements collectifs et institutionnels" attribuée à l'ensemble de la propriété de l'hôpital Louis-Hippolyte Lafontaine, de manière à permettre la mise en valeur à des fins résidentielles des terrains excédentaires.

CONSIDÉRANT: que le concept d'aménagement préliminaire révèle la trame de rue, la typologie des bâtiments et les orientations réglementaires générales reçues

de différents services municipaux.

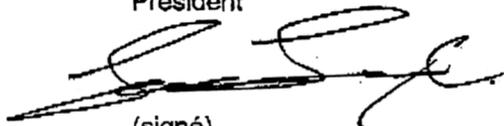
CONSIDÉRANT: que le concept d'aménagement préliminaire a déjà fait l'objet de commentaires de la plupart des services municipaux concernés.

Par conséquent, il est:

Proposé par: M. Claude-André Leduc
Appuyé par: M. Luc Larivée
Et résolu: à l'unanimité

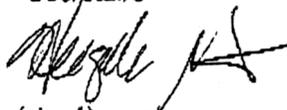
DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT : DE DONNER UNE SUITE FAVORABLE AU CONCEPT D'AMÉNAGEMENT ET AUX ORIENTATIONS RÉGLEMENTAIRES GÉNÉRALES : DE DEMANDER AU CONSEIL MUNICIPAL DE PROCÉDER À LA MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME ET DE MANDATER L'OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE PROCÉDER À LA CONSULTATION PRÉVUE PAR LA LOI.

Président



(signé)
Luc Larivée

Secrétaire



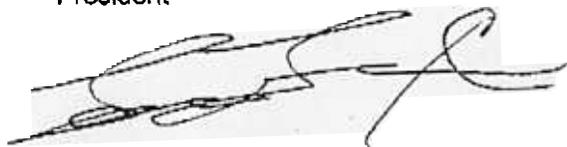
(signé)
Huguette Béland

Formulée le 22 octobre 2002
Préparée le 22 octobre 2002
Signée le 23 octobre 2002

9. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 11:55 par Mme Claire St-Arnaud, appuyé par Mme Lyn Faust, que l'assemblée soit levée.

Président



Luc Larivée

Secrétaire



Huguette Béland

Fait le 22 octobre 2002
Ratifié le 23 octobre 2002